

Bienvenue à La Parenthèse

Ce qui suit est le code de vie de la ressource. Il est nécessaire pour que le séjour de chacun soit agréable et harmonieux. Nous t'invitons à le lire et à nous questionner au besoin, car tout au long de ton séjour; tu devras le respecter.

En tout temps, nous te demandons le respect de tous et chacun.

À ton arrivée, une intervenante de suivi te sera attirée. C'est à elle que tu dois te référer pour les questions qui concernent ton suivi familial et individuel. Par contre, en tout temps tu peux te référer à tous les intervenants. Tous les dossiers sont confidentiels. La loi sur la confidentialité te sera expliquée.



Engagements de l'adolescent(e)

- Demeurer volontaire.
- Participer aux rencontres individuelles et familiales.
- S'impliquer quotidiennement dans le code de vie.

Engagements parentaux :

- Demeurer volontaire.
- Travailler en collaboration avec l'équipe de la Parenthèse.
- D'être disponible pour participer aux rencontres individuelles et familiales
- D'accueillir votre enfant à la maison les fins de semaine

Fouille des bagages



Lors de ton admission, tu devras présenter tes bagages à l'intervenante présente afin que celle-ci les fouilles, en ta présence. Tous les objets contondants, drogues ou objets pouvant servir à la consommation seront automatiquement détruits ou remis aux policiers. ***Le prêt de tes affaires personnelles (vêtements, Mp3 et / ou autres) demeure ton entière responsabilité en cas de vol, de bris et / ou de perte.***

Effets à remettre

Médicaments : à l'exception de la pilule anticonceptionnelle, ta pompe pour l'asthme ou ton auto-injecteur. *Les médicaments non-prescrits doivent être fournis par les parents et ceux prescrits doivent être rangés dans une dosette par le parent si le jeune est âgé de moins de 14 ans et par le jeune s'il est âgé de 14 ans et plus.*

Cellulaire : lorsque tu es à la Parenthèse, tu devras le laisser dans le bureau des intervenants. Nous te le remettrons lors de tes sorties. Si tu oublies de le remettre, après deux avertissements il te sera confisqué pour une période indéterminée.

- Les cellulaires non-actifs sont également consignés de la même façon.

Argent personnelle : On peut la déposer dans ton panier.

Jeux électroniques (DS, Gameboy, mais pas de consoles) : Usage dans les temps libres, par contre on doit prioriser les temps pour sociabiliser.

Portable : Le jeune doit être dans la salle à diner, on n'entre pas l'accès à internet.

DVD portable : C'est un privilège niveau (3-B).

Horaire journalier



Réveil

	Année scolaire	été
Semaine :	entre 7h00 et 8h00	entre 8h00 et 11h00
Fin de semaine :	entre 8h00 et 11h00	entre 8h00 et 11h00

- ***Si le jeune a un horaire particulier, lire le chrono.***

Préparation du matin

Tu dois avoir pris ta douche, déjeuné, fait ton lunch et fait ta chambre avant de quitter pour l'école. La fin de semaine, tu dois avoir fait ta chambre pour le dîner.



École

Tu te dois de respecter ton horaire scolaire et ce, de façon autonome. Ce qui signifie que tu dois aller à tous tes cours. Si tu manques des cours, des conséquences seront appliquées.

- ***Conséquence de foxage : 1 cours=75 minutes de reprise.***

Programmation été

Il y a une programmation établie entre 13h et 16h environ. Prend note que celle-ci est obligatoire. De plus, tu devras faire ½ journée de bénévolat par semaine, soit dans un milieu suggéré ou ici. Il y a également une journée libre, qui change à chaque semaine et c'est à toi de la structurer. Si tu es à l'étape 1B et plus, tu peux te planifier une sortie. Il y a aussi deux grosses activités pour lesquelles il y a des levées de fonds d'organisées et auxquelles tu dois participer. Prend note que ta participation aux activités doit se mériter, selon ton comportement.

Transition



La transition est une période de 45 minutes durant l'année scolaire qui te permet de faire : études, devoirs, lecture et/ou réflexions et de 30 minutes durant l'été où tu dois t'occuper calmement dans ta chambre. La musique est accordée avec un volume bas, sinon avec des écouteurs.

Souper



Durant le souper :

- Nous mangeons tous ensemble à la cuisine.
- Tout le monde doit rester à la table jusqu'à la fin du repas (incluant le dessert).
- Tu dois manger ce qui est prévu au menu (sauf sur avis médical contraire).
- *Aucune nourriture n'est tolérée à l'extérieur de la cuisine. (le balcon est autorisé l'été).*
- *Les produits qui contiennent de la caféine (café, boissons énergétiques...) sont interdits à la ressource.*

Les tâches



Une grille de tâches est affichée sur le babillard dans la cuisine. Chaque jeune a une tâche à faire chaque jour et un ou deux soirs de vaisselle par semaine. Tu devras participer au grand ménage de la maison et ménage de ta chambre qui se fait une fois par semaine.

Activités structurées

Jour de la semaine	Activités structurées
Lundi	soirée libre
Mardi	Grosse tâche + ménage de chambre *
Mercredi	Sport ou thématique *
Jeudi	soirée libre

**Ces activités sont obligatoires.*

Collation

Tu as le droit de manger des fruits et légumes en tout temps et après l'école, tu peux prendre un petit morceau de fromage ou un yogourt. Pour la collation du soir (20h45 et 21h15), tu peux te référer à la feuille sur le frigo pour les choix et restrictions de collation.

- **Les condiments (olives, cornichons, marinades, etc.) ne sont pas des collations.**

Coucher



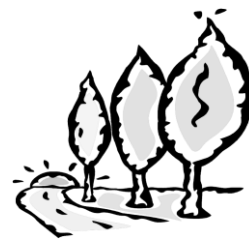
		Été	Année scolaire
Semaine :	préparation couché	22h00	21h30
	fermeture des lumières	22h30	22h15
Fin de semaine :	préparation couché	23h00	23h00
	fermeture des lumières	23h30	23h30

Lors de la préparation au coucher, tu dois aller dans ta chambre. Cette période inclus : te brosser les dents, te mettre en pyjama et faire le bilan de ta journée avec les intervenantes.

Système d'émulation

Pour évaluer ton fonctionnement à la ressource, nous disposons d'un système d'émulation échelonné sur trois étapes. Chacune des étapes correspondent à des objectifs spécifiques que tu dois atteindre et maintenir pendant deux semaines pour accéder à l'étape suivante. Une copie du système d'émulation avec les objectifs te sera remise lors de l'admission.

Sorties / Visites



Les sorties sont régies par le système d'étape

	Étape 1 A	Étape 1 B	Étape 2 A	Étape 2 B	Étape 3 A	Étape 3 B	
Bloc de sorties	1	2	3	4	5	5 + privilege	

- Pour passer un niveau, il faut des verts, 2 jaunes=1 rouge et 2 rouges ne permettent pas de passer le niveau.
- 1-B : Journée pédagogique, le jeune peut sortir en PM. (Journée extra).

Privilèges 3-B : Dîner et souper à l'extérieur, cinéma, Carrefour du Nord, sortie entre résidents qui sont à cette étape.

Attention ! Tu peux te voir supprimer des sorties pour tout écart majeur au fonctionnement.

Prends note que tu dois avoir passé un minimum de 3 jours à la ressource avant d'avoir une sortie.

Exigences pour les sorties

Tes sorties doivent être autorisées par une intervenante.

Tu dois fournir l'adresse et le numéro de téléphone (pas un numéro de cellulaire) de l'endroit que tu vas en sortie.

Si le jeune choisi d'aller se promener : sans endroit fixe, il doit revenir à la ressource à chaque heure. Attention ! Certains endroits sont interdits, tels que le Parc Labelle, l'Amphithéâtre et le skate parc de St-Antoine.

Les sorties sont permises les lundis, les jeudis, les vendredis soirs, ainsi que les samedis et dimanches.

En semaine, l'heure d'entrée est 21h pour tous.

La fin de semaine, l'heure d'entrée est fixée selon les âges :

- 12-13 ans ☞ 9h30
- 14 ans ☞ 10h00
- 15 ans ☞ 10h30
- 16-17 ans ☞ 11h00

Finalement, les sorties entre résidents, donc avec d'autres jeunes de la ressource, sont permises à l'étape 3-B et avec l'autorisation d'une intervenante.

Exigences pour les visites

Les visites que tu reçois (famille et amis) doivent être préalablement autorisées par une intervenante.

De plus, les gens qui viennent te rencontrer doivent également respecter les règles du code de vie de la ressource, faute de quoi, ils devront quitter.

Ta Chambre

On te demande de la garder propre. Tu peux décorer ta chambre avec affiches ou photos autorisées, seulement sur le tableau de liège. Tu **ne peux pas** modifier la disposition des meubles de ta chambre.



Musique

Tu peux écouter de la musique dans ta chambre et dans les périodes libres.

Si nous jugeons que le volume et les paroles sont inadéquats, nous te demanderons de l'écouter avec des écouteurs. Sinon, un avertissement te sera donné et au second avertissement, ta radio sera confisquée.



Téléphone

Un téléphone est disponible pour les résidents lors des périodes libres. De 9h00 à 21h30.

Le numéro pour te rejoindre 450-565-0870

Hygiène personnelle

Tu dois minimalement prendre une douche par jour, avant 21h30 durant la semaine et 22h30 la fin de semaine. Tu es également responsable de faire ton lavage et ce avant 20h30.

Aucune teinture, body-piercing, tatouage ou coupe de cheveux ne peut être fait à la Parenthèse.

Tenue vestimentaire



Les vêtements à connotation violente, sexuelle, raciste ou faisant la promotion de drogues et d'alcool sont défendus. Une tenue décente est demandée en tout temps. Le port de bas, pantoufles ou gougounes est obligatoire partout en dehors de ta chambre.

Contact physique

AUCUN contact physique entre jeune ou visiteur n'est autorisé à la ressource.



Relations amoureuses

Les relations amoureuses entre résident ne sont pas tolérées. Si nous apprenons que 2 jeunes entretiennent une relation, ils devront y mettre fin, sinon le séjour de l'un des deux jeunes devra être suspendu temporairement.

Fumeur

Il est permis de fumer sur le balcon seulement et tu dois jeter tes mégots dans le cendrier. Si tu es âgé de moins de 14 ans, tu dois obtenir l'autorisation de tes parents pour fumer. La quête des cigarettes aux gens de l'extérieur n'est pas tolérée.

Respect des lieux

Nous te demandons de porter attention aux lieux que tu habites, ainsi qu'au matériel que tu utilises à la ressource. Ainsi, tu es tenu responsable des bris ou du vandalisme que tu occasionneras aux biens de la ressource. Tu devras donc réparer les dommages que tu as commis ou rembourser ceux-ci.

pour tous

Des aires publiques sont mises à ta disposition, ce qui signifie que tu peux aller à ces endroits sans problème, ainsi qu'entre résidents ou avec ta visite. Les lieux publics sont la cuisine, le salon, la salle de jeu, la salle de lavage et l'extérieur.

- **Une feuille des consignes peut être affichée dans certaines pièces.**

privé

Cependant, d'autres lieux sont considérés comme étant privés, ce qui signifie qu'il n'est pas permis de te rendre à ces endroits sans au préalable obtenir l'autorisation. Ces endroits sont : les bureaux des intervenantes, les salles de bain et les chambres des autres résidents.



Avis et Ultimatum

Lorsque tu adoptes un comportement inadéquat et que nous devons t'avertir à plusieurs reprises, un avis te sera émis par ton intervenante de suivi. Cependant, si tu cumules trois avis, tu seras en ultimatum, ce qui constitue ton dernier avertissement. S'il y a de nouveau une récidive, tu seras alors suspendu ou expulsé de la ressource. De plus, certains comportements majeurs peuvent te placer automatiquement en ultimatum.

Gestes illégaux / Cas de suspension et d'expulsion

Un résident pourra se voir suspendu de son séjour ou expulsé de la ressource suite à un geste grave de sa part tel que ;

- **Tenir compte que l'intervention policière pourra être demandée pour tous ces actes.**
- Tous actes de violence
- Consommation de psychotropes (drogues ou alcool) à l'intérieur de la ressource
- Possession de psychotropes à l'intérieur de la ressource
- Vente de psychotropes
- Relation sexuelle à l'intérieur de la ressource
- Vol ou complicité de vol
- Possession d'armes ou d'objets contondants
- Non volontaire

CONFIDENTIALITÉ DROIT DES PERSONNES MINEURES

Personnes mineures (17 ans et moins)

- Pour toute personne âgée de 13 ans et moins, les parents ou le tuteur légal à droit d'accès à son dossier. Les intervenants(es) sont dans l'obligation de leur dévoiler toutes les informations recueillies à son sujet durant le séjour (LSSS, 2009).
- Toute personne âgée de 14 ans et plus, a le droit de refuser que ses parents ou son tuteur légal reçoivent des informations à son sujet (LSSS, 2009)
- Toute personne est libre de choisir de recevoir de l'aide. Pour faire ce choix elle doit avoir reçu toutes les informations concernant les services offerts et aucune pression ne doit avoir été faite sur elle pour qu'elle accepte cette aide. Elle peut refuser les services qui lui sont proposés (code civil du Québec, 2009)
- Tous les intervenants (es) ont accès aux dossiers des résidents.
- Pour les adolescents(es) qui sont placés par la protection de la jeunesse (DPJ), toutes informations pertinentes à son sujet seront transmises à son travailleur social durant la période d'évaluation.
- Limite de la confidentialité :
 - Toutes informations contenues dans le dossier d'un(e) résident(e) peuvent être communiquées sans son autorisation :
 - Sur l'ordonnance du tribunal;
 - Si sa sécurité est compromise;
 - Dans le but de prévenir un acte de violence envers lui/elle ou une autre personne (risque suicidaire, blessure grave ou automutilation ou menace envers une autre personne)
- Toute personne âgée de plus de 14 ans peut recevoir des soins médicaux sans le consentement de ses parents. Si son état de santé exige qu'elle demeure à l'hôpital plus de 12 heures, nous devons en aviser les parents.
- Tout résident ne peut avoir accès aux informations transmises à son sujet par d'autres personnes.
- Tout résident a accès à son dossier, toutefois celui-ci lui sera remis selon les procédures établies.

Si vous désirez obtenir plus de précision concernant les lois qui expliquent la confidentialité et ses limites, sur vos droits, nous avons sur demande un document plus explicite à ce sujet.

Vous pouvez également aller visiter le site web de la loi sur la santé et les services sociaux.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html